

CIRCULAIRE N° 314 E. P. du 17 août 1915
donnant la liste des bureaux français à l'étranger.

Par suite de l'abrogation des capitulations dans les anciens territoires ottomans, acquis par la Grèce, de la rupture des relations diplomatiques avec la Turquie et de la suppression des établissements de poste fonctionnant dans la zone espagnole du Maroc, les bureaux de poste français à l'étranger existant actuellement, sont les suivants :

RECETTES PRINCIPALES.	BUREAUX SUCCURSALES.	RECETTES-DISTRIBUTIONS.
Alexandrie (Égypte). Amoy (Chine). Hankeou (Chine). Pékin (Chine). Port-Saïd (Égypte). Shanghai (Chine). Tanger (Maroc). Tien-Tsin (Chine).	Foutchéou (Chine). Ning-Pô (Chine). Tchéfou (Chine).	Rhodes (Levant).

Je vous prie de vouloir bien faire part de ces renseignements aux services intéressés.

Pour le Ministre :

Le Directeur de l'Exploitation postale,

E. MAZoyer.

